

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2614**

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de Ville (GPV) - Aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud (rue Aimé Césaire) - Autorisation de signer les marchés de travaux de voiries, d'aménagement paysager, de bassin de rétention et de réseaux d'eau pluviale à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2614**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de Ville (GPV) - Aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud (rue Aimé Césaire) - Autorisation de signer les marchés de travaux de voiries, d'aménagement paysager, de bassin de rétention et de réseaux d'eau pluviale à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de la convention ANRU 2005/2013 du Grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, il est mis en œuvre, conformément aux engagements contractualisés une opération de renouvellement urbain pour l'ensemble du secteur de la Darnaise.

A fin juin 2011, les opérations suivantes ont été réalisées :

- démolitions de 125 logements sociaux,
- réhabilitation de 516 logements,
- construction de locaux pour l'organisme Bioforce Développement.

Les opérations suivantes seront en phase travaux fin 2011 et début 2012 :

- résidentialisation des espaces extérieurs et redéfinition des domanialités,
- aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud (rue Aimé Césaire) pour assurer la desserte d'un programme de 37 logements sociaux dits des Renouées, livrés en avril 2011.

Pour assurer la desserte des 37 logements des Renouées construits par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, la Communauté urbaine de Lyon doit procéder à des travaux d'équipement ou de renforcement de réseaux ainsi qu'au réaménagement des voiries locales et des stationnements.

Par décision n° 2006-4510 du Bureau du 4 septembre 2006, la Communauté urbaine a attribué à l'OPH Grand Lyon Habitat un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Par décision n° B-2008-5831 du Bureau du 14 janvier 2008, la Communauté urbaine a confié le marché de maîtrise des réseaux et d'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud au groupement Berim/Menard.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : revêtements - sols : comprend la réalisation de l'ensemble des sols situés sur le périmètre du projet, ainsi que les réseaux correspondants,

- lot n° 2 : espaces verts : englobe l'ensemble des espaces verts de l'opération. Il est constitué d'espèces locales convenant parfaitement au climat et en accord avec une gestion raisonnée,

- lot n° 3 : eaux pluviales et bassin : comprend toute la mise en œuvre du réseau pluvial et son stockage dans un bassin de rétention réalisé dans l'emprise du terrain.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juillet 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et groupement d'entreprises suivantes :

- lot n° 1 : revêtements - sols ; entreprise Perrier TP pour un montant de 174 344 € HT, soit 208 515,42 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts ; entreprise Jardin Service pour un montant de 73 437,50 € HT, soit 87 831,25 € TTC,

- lot n°3 : eaux pluviales et bassin ; groupement d'entreprises Perrier/DEAL pour un montant de 124 658,40 € HT, soit 149 091,45 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Directeur général de l'OPH Grand Lyon Habitat à signer lesdits marchés, conformément aux termes du mandat ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Directeur général de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : revêtements - sols ; entreprise Perrier TP pour un montant de 174 344 € HT, soit 208 515,42 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts ; entreprise Jardin Service pour un montant de 73 437,50 € HT, soit 87 831,25 € TTC,

- lot n° 3 : eaux pluviales et bassin : groupement d'entreprises Perrier/DEAL pour un montant de 124 658,40 € HT, soit 149 091,45 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 1178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.